

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA POSTE, DES TELECOMMUNICATIONS, DES TECHNOLOGIES ET DU
NUMERIQUE

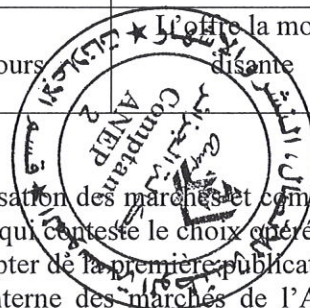
AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

NIF : 000 216 010 948 161

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
de la Consultation N°01/DG/DAG/ANF/2021

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la procédure de passation des marchés et commande de l'Agence Nationale des Fréquences du 02 juin 2019, l'Agence Nationale des Fréquences informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°01/DG/DAG/ANF/2021, ayant pour objet Travaux d'Etanchéité Au Niveau du Siege de la Direction Générale de l'ANF , paru dans les quotidiens nationaux El Moudjahid et El chourouk le 23 Août 2021 , qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, la convention est attribuée provisoirement au soumissionnaire suivant, conformément aux dispositions du cahier des charges :

Soumissionnaire	NIF	Montant DA /TTC	Délai de livraison	Critère de choix
ETBPH-TCE RIAB RABAH	195735260008434	2.103.325,00	25 jours	L'offre la moins disante



Conformément aux dispositions de l'article 73 et 74 de la procédure de passation des marchés et commande de l'Agence Nationale des Fréquences du 02 juin 2019, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les dix (10) jours, à compter de la première publication de cet avis d'attribution provisoire, auprès de la commission de contrôle interne des marchés de l'Agence Nationale des Fréquences.

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher de l'ANF au plus tard (03) trois jours à compter du premier jour de publication du présent avis à l'effet de prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leur offre.

